

Forêt d'Eawy site V1 du Val Ygot



Une randonnée proposée par bernard popiol

Grande balade dans la magnifique forêt d'Eawy avec ses hêtres remarquables. Démarrage de la randonnée par une visite du site des V1 du Val Ygot, vestiges de la deuxième guerre mondiale, puis découverte de la Route Forestière des Limousins qui traverse la forêt sur 14 km.

Durée	5h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	15,60 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	311 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	312 m	Commune	Ardouval (76680)
Point haut	201 m	Région	Pays de Bray
Point bas	102 m		



Trace n° 449514

Description

Se garer au parc de stationnement du site des V1.

(D/A) Prendre la D99 sur la gauche. À 200 m, suivre le Chemin du Val Ygot sur la droite (entre parcelles 227 et 234). Continuer sur ce chemin jusqu'à la D97 (Route des Longs Vallons) et suivre celle-ci sur une vingtaine de mètres à gauche.

(1) Suivre alors le chemin à droite qui monte entre les parcelles n° 242 et 243. Rester sur ce chemin pendant environ 500 m, jusqu'à l'intersection à la crête avec un grand chemin (Chemin du Faîte).

(2) Virer à droite. Continuer sur le chemin qui suit la crête et descend jusqu'à la Route Forestière des Ventes Saint-Rémy.

(3) Virer à gauche à angle aigu. Après 200 m, prendre le chemin à droite entre parcelles n° 254 et 255. Suivre tout droit le chemin pour rejoindre en haut la Route des Limousins.

(4) Virer à droite et, dans le virage à 200 m, continuer tout droit sur le chemin qui descend. Arrivé sur la D97, traverser pour récupérer le chemin en face. Traverser la petite route et prendre le chemin en face qui monte très fort. En haut de la côte avant la petite route prendre le chemin à gauche. Aller tout droit sur ce chemin.

(5) Au croisement avec la route, prendre à droite vers les habitations de la Heuze. Suivre la route du Rond-Point de Saint-Christophe et, au prochain croisement, continuer tout droit : le Château de la Grande Heuze se situe à main droite.

(6) Au calvaire à l'intersection avec la D99, prendre le Chemin du Télégraphe en face, un peu décalé sur la droite (à gauche de la maison forestière de la Heuze). Suivre le Chemin du Télégraphe, laisser le GR® à droite dans le virage, continuer et virer sur le chemin à droite 100m plus loin, au niveau de la barrière de la première maison. Suivre ce chemin qui descend jusqu'à la D48.

(7) Tourner à gauche et poursuivre jusqu'au croisement avec la D98 à 120 m. Prendre le Chemin du Verdier à droite (Sud-Ouest) qui longe la D48 (route d'Ardouval) pendant 1,8 km environ.

(8) À l'intersection, virer à droite (balisage 5 Bleu). Suivre le chemin principal jusqu'au croisement avec la Route Forestière des Limousins, en ignorant tous les départs sur les côtés.

(9) Tourner sur le chemin à droite (balisage 5 Bleu), descendre, traverser la D98 pour suivre le chemin en face. Continuer pour rejoindre la petite route en bas, tourner à gauche puis laisser immédiatement cette petite route pour prendre le Chemin des Ravins en face (direction Nord entre les parcelles n°s 199 et 200 - balisage 5 Bleu). Suivre le chemin jusqu'au bout.

(10) Au croisement en T, virer à droite (laisser là le parcours 5). À la sortie du chemin, laisser à gauche la route goudronnée vers Ardouval, et continuer sur le chemin en face. Au croisement, continuer sur le chemin en face et, à 200 m, prendre le chemin à droite. 30 m plus loin, avant l'habitation, prendre le petit chemin sur la droite qui descend abruptement vers la D48.

(11) Suivre la D48 vers la gauche puis prendre immédiatement le chemin à droite (balisage 7 Rouge) qui monte. À l'intersection à

Points de passage

- D/A - Val d'Ygot (site de lancement des V1)**
N 49.730566° / E 1.275472° - alt. 201 m - km 0
- 1 Carrefour avec la D97**
N 49.726502° / E 1.289699° - alt. 135 m - km 1.29
- 2 Chemin du Faîte**
N 49.7232° / E 1.288419° - alt. 175 m - km 1.67
- 3 Route Forestière des Ventes Saint-Rémy**
N 49.722618° / E 1.274185° - alt. 119 m - km 2.73
- 4 Cote 184 - Route forestières des Limousins**
N 49.715779° / E 1.275515° - alt. 179 m - km 3.69
- 5 La Grande Heuze**
N 49.718928° / E 1.259572° - alt. 191 m - km 5.12
- 6 En face sur le Chemin du Télégraphe**
N 49.722632° / E 1.248414° - alt. 182 m - km 6.06
- 7 Intersection D48**
N 49.726113° / E 1.236666° - alt. 104 m - km 7.12
- 8 Intersection**
N 49.718914° / E 1.218996° - alt. 139 m - km 8.71
- 9 Intersection - Route forestières des Limousins**
N 49.73481° / E 1.245711° - alt. 180 m - km 11.42
- 10 Route forestière des Plantations**
N 49.74008° / E 1.253414° - alt. 181 m - km 12.95
- 11 Intersection D48**
N 49.737168° / E 1.267286° - alt. 164 m - km 14.11
- D/A - Val d'Ygot (site de lancement des V1)**
N 49.730566° / E 1.275472° - alt. 201 m - km 15.6

400 m, virer à droite puis, à la prochaine intersection, virer à gauche pour rejoindre la D99. À la D99, tourner à gauche pour rejoindre le parc de stationnement (**D/A**).

Informations pratiques

De bonnes chaussures de randonnées sont nécessaires, des bâtons peuvent être utiles.

À voir

Le Château de la Heuze et de la Petite Heuze.

Les bisons et les loups à Muchedent.

Le jardin du Roi de Rome au Ventes Saint-Rémy.

Le golf à Saint-Saens et son fameux choux.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-foret-d-eawy-site-v1-du-val-ygot/>

The map displays the Forest of Fontainebleau and surrounding areas. Key features include:

- Numbered Points of Interest:** 11 points are marked with blue circles and numbers, distributed across the map.
- Geographical Features:** The map shows the Forest of Fontainebleau, the Forest of Fontainebleau, and the Forest of Fontainebleau.
- Roads:** Various roads are shown, including the Route Forestière du Laitier, the Route Forestière du Laitier, and the Route Forestière du Laitier.
- Place Names:** Numerous place names are visible, such as la Bouverie, les Essarts d'Ardouval, la Grande Heuze, and la Grande Heuze.
- Scale and Orientation:** A scale bar indicates 1 km, and a north arrow is located in the bottom right corner.

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.